DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260408-2026_020-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 8 avril 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 24 ; de votants = 27**

**L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.**

**Date de convocation :02/04/2026**
**Date de publication : 10/04/2026**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Jérôme PICARD, Clément ROUSSEAUX, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAULT, Martine SALLARD, Jean-Yves ANGER, Gérard TARDIF, Anne JACQUEMAIRE

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Claire PEYROTTES (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Sophie RIBAULT), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Gérard TARDIF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER

<< >>

**AFFAIRE 2026.020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
**A L'UNANIMITE**
**DESIGNE**, au sein du conseil municipal les membres qui représenteront la commune de QUEVERT et siègeront à ce titre au sein des associations, organismes extérieurs et syndicats listés ci-dessous :

| Associations / Organismes extérieurs | Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|---|---|---|
| PNR Rance-Côte d'Emeraude | Alain BLOT | Antoine DEGUEN |
| ARIC | Nadège GOUY | |
| CLSPD | Eric YGER | |
| Mission locale du Pays de Dinan | Mélanie DEQUÉ | |
| Association « La Chamaille » | Mélanie DEQUÉ | Clément ROUSSEAUX |
| Correspondant défense | Nathalie BONNOUVRIER | |
| Référent à la sécurité routière | Eric YGER | |
| Correspondant incendie et secours | Jean-Michel WILMET | |
| CNAS | Françoise LEOST-TREMEL | |

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260408-2026_020-DE

**Syndicat départemental d'énergie : représentation**

Toutes les communes et EPCI du département sont membres du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22), qui agit dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie et, plus récemment, sur divers domaines de l'énergie.
Son organe exécutif est composé d'élus issus des désignations par les communes et les EPCI.
Théoriquement
Chaque commune composant les collèges désigne un représentant et un suppléant par tranche commencée de 5 000 habitants, sans que le nombre total de représentants d'une commune puisse dépasser 5 titulaires et 5 suppléants. Ainsi, la commune de QUEVERT, rattachée au collège de DINAN, doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 portant modification des statuts du SDE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
**A L'UNANIMITE**
**DESIGNE** Philippe LANDURÉ représentant titulaire et Jean-Michel WILMET suppléant du collège de DINAN au sein du Syndicat départemental d'énergie.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire,**
**Philippe LANDURÉ**

MAIRIE DE QUEVERT (Côtes d'Armor)